

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 339

Artikel: Chanson bas
Autor: Trolliet, Gilbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La publicité et l'atome

« Ma mère manifeste contre les centrales atomiques, pas moi... trop de gens ne sont pas assez au courant des choses contre lesquelles ils protestent, d'ailleurs sur la base d'opinions émotionnelles, de raisonnements à sens unique... » Depuis des mois, de telles déclarations, soigneusement mises en scène façon bandes dessinées, ont envahi les grands quotidiens d'outre-Rhin, à raison d'un quart de page au moins par jour. Le lobby nucléaire tente de remonter le courant par le conditionnement publicitaire.

L'offensive en question a du reste largement essaimé en Suisse allemande et on imagine qu'elle ne pourra que se développer sur la Suisse entière. Le coup d'envoi de cette campagne avait été donné outre-Atlantique, où les publicistes consultés ont mis unanimement l'accent sur les erreurs commises par les constructeurs de centrales en matière de relations publiques.

Nul doute que les partisans de l'atome ne trouvent

un deuxième souffle dans leurs efforts publicitaires avec le nouvel échec essuyé par Motor Columbus à Kaiseraugst : après les retards dus à l'occupation, c'est l'administration fédérale qui met les pieds contre le mur (pas de trou avant l'été 1976).

Motif officiel : les services compétents pour donner les autorisations sont débordés (trois projets de centrales à examiner en même temps), d'autant plus que la procédure de permis de construire va changer (le feu vert indispensable sera donné en deux fois et non plus en six comme pour Gösigen, par exemple).

Le motif officieux est facile à deviner : le vent commence à tourner, les experts prennent leur temps.

En tout cas, Motor Columbus change de ton. Le chantage à la pénurie d'énergie, à la perte de gain (répercutable à merci sur les consommateurs), fort à l'honneur face à l'« occupation sauvage », n'a plus l'air de mise face aux « lenteurs » précautionneuses de l'administration.

Chanson bas

Au jour de la beauté perdue
Et du meurtre qui fut léger,
Quelle est cette chanson de rue
A la gorge d'un étranger ?

Refrain d'orgue de Barbarie,
Echo bizarre du passé,
Cette complainte sans patrie
Est comme un sang mal effacé.

Jour du meurtre, où la vie étonne
Plus de gouffres qu'il n'est de fleurs !
Chanson bas, tu n'es à personne
Et tu trompes même les pleurs.

Gilbert Trolliet

Surveillance des prix : les commissions proposent et le Parlement dispose

Surveillance des prix : en moins d'une semaine, deux surprises intéressantes avec les votes des commissions parlementaires spécialisées en la matière ; aux Etats tout d'abord, le 4 novembre, puis au National le 10. Ici et là, avec des restrictions certes, mais tout de même moins importantes qu'on ne s'y attendait généralement, le projet du Conseil fédéral passait le cap.

L'événement est assez considérable pour que l'on s'y arrête. Ce d'autant plus que les Chambres reviendront sur la question lors de leur prochaine session de décembre.

Quelques points de repères tout d'abord. La surveillance des prix est de nouveau à l'ordre du jour

pour une raison simple : l'arrêté fédéral (et l'ordonnance s'y référant) sur « la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices », édicté en décembre 1972, arrive à échéance à la fin de l'année. Il s'agit, par voie de conséquence, de combler ce vide ; le Conseil fédéral s'y est employé, qui a rédigé un projet qui passait début novembre devant les commissaires.

Déjà, les milieux patronaux et bancaires avaient fait savoir leur opposition à une nouvelle surveillance. Les propositions de l'exécutif faisaient ainsi, dans le bulletin de septembre de la Société pour le développement de l'économie suisse, l'objet de critiques définitives aux chapitres suivants :

Les patrons contre la prolongation...

— Prolongation de la mesure : « On ne voit pas bien, d'un seul point de vue objectif, pourquoi au moment où les prix et les marges se contractent sous l'effet d'une offre supérieure à la demande, il faudrait prolonger la mesure »...

— Renforcement de la mesure : « A l'avenir, il ne s'agirait pas seulement d'empêcher des hausses de prix « injustifiées », mais aussi de réduire des prix « inappropriés » (...) Cette démarche ne correspond absolument pas à la modification de la situation du marché. Elle justifierait au contraire l'abandon de toute surveillance, en particulier dans l'intérêt de la concurrence qui joue à nouveau efficacement son rôle régulateur. »

Les patrons pour le contrôle des salaires...

— Et les salaires ? « Même l'allusion que le gouvernement fait à une phase de reprise de la croissance qui serait sur le point d'intervenir et pourrait se répercuter sur les prix n'est pas un argument pertinent à l'appui de la prolongation de la surveillance car, dans ce cas, les salaires devraient logiquement rester aussi sous surveillance puisqu'ils constituent un élément essentiel dans la formation des prix ; or le gouvernement renonce à la surveillance des salaires. »

Bref, après le tir de barrage patronal précédant